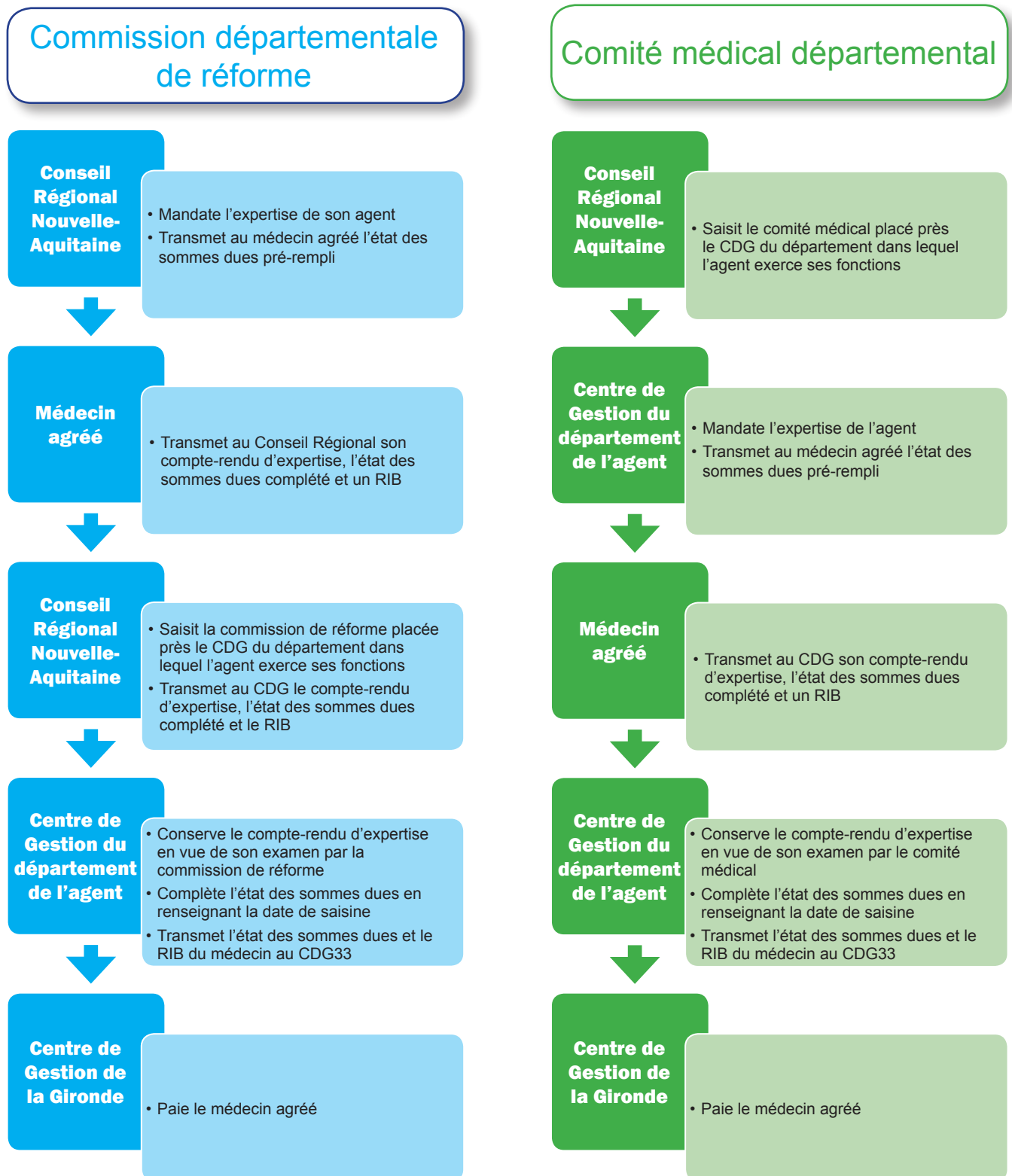


Synoptique

MODALITÉS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS MÉDICAUX DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE ET CIRCUIT DES EXPERTISES



Date d'effet :

Anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes : pour toute expertise relative aux dossiers dont la date de saisine est postérieure au 1^{er} avril 2017.

Ancienne région Aquitaine : pour toute expertise relative aux dossiers dont la date de saisine est postérieure au 1^{er} janvier 2017.